

COLLEGE

CATEGORIE	A	B	C
Quotient familial	> 9000 €	> 6000 €	< 6000 €
Contribution familiale	806 €	592 €	354 €
+			
Demi-pension 4 (mercredi exclu)	963 €	898 €	853 €
ET/OU			
Demi-pension 5 (mercredi inclus)	1 190 €	1 123 €	1 061 €
ET/OU			
Pension	3 733 €	3 279 €	3 013 €

Frais annexes : 50 €uros : Ecole Directe + Frais de reprographie + Cotisation Sportive

Frais de mise à disposition d'une tablette : 200€

Facultatif : La location d'un casier : 25 €. (prioritaires les pensionnaires et les demi-pensionnaires)

- Cotisation APEL : souscription volontaire 20 € par famille.
- Les frais de contribution familiale sont dus pour chaque élève.
A ceux-ci s'ajoutent éventuellement les frais de demi-pension ou de pension.
- Le tarif **A** est appliqué d'office en cas d'absence de réponse au document établissant le quotient familial.
- Un tarif "famille nombreuse" est appliqué pour les familles de trois enfants ou plus, scolarités à SAINT-MARTIN (voir l'imprimé de la détermination du quotient familial pour explications).
- **Le tarif annuel est dû intégralement quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Il comprend les absences pour les périodes de sorties scolaires ou de stages. Aucune réduction ne sera effectuée pour ce motif.**

FACTURATION

Début septembre, les familles recevront une seule facture annuelle, **par le biais d'Ecole Directe.**

REGLEMENT

Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités réparties du 8 septembre 2020 au 8 juin 2021.

LE COUT DE L'ANNEE SCOLAIRE

Contribution des familles (1)	<input type="text"/>
Demi-pension (1) ou Pension	<input type="text"/>
Frais annexes	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>

(1) *Tarif correspondant au quotient familial*

CHANGEMENT DE REGIME

La demande de changement de régime doit être adressée par écrit au Chef d'Etablissement deux semaines avant le début du trimestre.

Aucun changement de régime ne peut donc être pris en compte dans le courant du trimestre pour les demi-pensionnaires et les pensionnaires sauf raison majeure justifiant la modification.

REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est fixé à **6,90 €.**

Payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le "Porte-monnaie" cantine.

Le Chef d'Etablissement,
M. Benoît LOUVET